



## **Mairie de Saint-Benoît**

**21 bis rue Georges Pompidou  
97470 Saint-Benoît  
Tel : 02.62.50.88.00**

### **Accord-cadre de fournitures**

## **Avis d'appel public à la concurrence**

**Objet du marché à bons de commande**

### **Marché de matériaux de construction 2024-2025**

**Numéro de Marché : 04**

**Date de limite de remise des offres : 04 décembre 2023 à 12h00 (heure locale) soit 9h00 (heure de Paris)**

**Pouvoir adjudicateur :**

Désignation :

Mairie de Saint-Benoît

21 bis rue Georges Pompidou

B.P. 61

97470 Saint-Benoît

Téléphone : 02.62.50.88.00

Adresse internet : <http://saint-benoit.re>

Statut : 6

Activité(s) principale(s) : Services généraux des administrations publiques

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

**Profil d'acheteur** : <http://www.achatpublic.com>**Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenus :**

Le ou les points de contacts susmentionné(s).

L'avis concerne un accord-cadre.

**Objet de l'accord-cadre :**

Marché de matériaux de construction 2024-2025 - Achat de matériaux de construction 2024-2025

Accord-cadre couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Forme de l'accord-cadre : Accord-cadre

Type d'accord-cadre de fournitures : Achat

**Lieu principal de livraison :**

DACPAJ - Magasin

25, rue Auguste de Villèle

97470 Saint-Benoît

Code NUTS : FRY4

**CPV global à la consultation****CPV principal** : 44110000-4**CPV propre à chaque lot****lot n°1** : CPV principal : 44810000-1**lot n°2** : CPV principal : 44811000-8**lot n°3** : CPV principal : 44510000-8**lot n°4** : CPV principal : 44316510-6**lot n°5** : CPV principal : 44115210-4**lot n°6** : CPV principal : 44115210-4**lot n°7** : CPV principal : 44411000-4**lot n°8** : CPV principal : 44220000-8**lot n°9** : CPV principal : 44316400-2**lot n°10** : CPV principal : 44111200-3**lot n°11** : CPV principal : 45430000-0**lot n°12** : CPV principal : 31600000-2**lot n°13** : CPV principal : 34928500-3**Durée de l'accord-cadre**

Le début d'exécution des prestations est fixé au 01 janvier 2024 pour se terminer le 31 décembre 2025.

L'accord-cadre est passé pour une durée prévisionnelle de 24 mois.

## Reconduction

Le marché public n'est pas reconductible.

## Montant de l'Accord-cadre

Le montant global du marché public est estimé à 484 000 ,00 € HT soit 525 140,00 TTC € sur deux ans.

Chaque lot est conclu avec un montant minimum et maximum hors taxes annuel (12 mois) et sur la durée totale du marché public (24 mois) à compter du début des prestations.

Numéro et nom du lot	Mt mini HT sur 12 mois	Mt maxi HT sur 12mois	Mt mini HT sur 24 mois	Mt maxi HT sur 24 mois
Lot n° 1 : Peinture / Outillage de peintre	7 500,00	35 000,00	15 000,00	70 000,00
Lot n° 2 : Peinture signalisation	5 000,00	20 000,00	10 000,00	40 000,00
Lot n° 3 : Outillage	1 875,00	7 500,00	3 750,00	15 000,00
Lot n° 4 : Métallerie - Ferronnerie	3 750,00	15 000,00	7 500,00	30 000,00
Lot n° 5 : Plomberie	4 375,00	17 500,00	8 750,00	35 000,00
Lot n° 6 : Plomberie PER & accessoires	375,00	1 500,00	750,00	3 000,00
Lot n° 7 : Appareil sanitaire	750,00	3 000,00	1 500,00	6 000,00
Lot n° 8 : Bois & Porte	5 000,00	20 000,00	10 000,00	40 000,00
Lot n° 9 : Quincaillerie	3 750,00	15 000,00	7 500,00	30 000,00
Lot n° 10 : Ciment	1 875,00	7 500,00	3 750,00	15 000,00
Lot n° 11 : Sol souple & accessoires	2 500,00	10 000,00	5 000,00	20 000,00
Lot n° 12 : Électricité bâtiment	6 250,00	25 000,00	12 500,00	50 000,00
Lot n° 13 : Éclairage public	16 250,00	65 000,00	32 500,00	130 000,00

Les prestations sont traitées à prix unitaires.

Il n'est pas prévu de variantes exigées et les variantes ne sont pas autorisées.

Les candidats peuvent présenter des offres pour un seul lot.

L'accord-cadre a une durée prévisionnelle de 24 mois. Le début d'exécution des prestations est précisé dans la lettre de notification ou à défaut, commence à la date de réception de la notification du marché public.

Il n'est pas prévu de retenue de garantie.

Pour l'ensemble des lots, il n'est pas prévu d'avance.

## Interdiction de soumissionner

L'acheteur, en vertu des articles L2141-7 à L2141-11 du code de la commande publique, peut exclure les candidatures se trouvant dans les situations qui y sont décrites, en particulier dans les cas qui suivent, sous réserve que dans un délai de 5 jours à compter de la réception d'un courrier l'y invitant, le candidat démontre qu'il a pris les mesures nécessaires pour corriger les manquements qui lui sont reprochés et, le cas échéant, que sa participation à la procédure de passation de l'accord-cadre public n'est pas susceptible de porter atteinte à l'égalité de traitement.

L'acheteur exclut les personnes qui, au cours des trois années précédentes, ont dû verser des dommages et intérêts, ont été sanctionnées par une résiliation ou ont fait l'objet d'une sanction comparable du fait d'un

manquement grave ou persistant à leurs obligations contractuelles lors de l'exécution d'un accord-cadre public antérieur.

L'acheteur exclut les personnes qui ont entrepris d'influer indûment sur le processus décisionnel de l'acheteur ou d'obtenir des informations confidentielles susceptibles de leur donner un avantage indu lors de la procédure de passation de l'accord-cadre public, ou ont fourni des informations trompeuses susceptibles d'avoir une influence déterminante sur les décisions d'exclusion, de sélection ou d'attribution.

L'acheteur exclut les personnes qui, par leur candidature, créent une situation de conflit d'intérêts, lorsqu'il ne peut y être remédié par d'autres moyens. Constitue une situation de conflit d'intérêts toute situation dans laquelle une personne qui participe au déroulement de la procédure de passation de l'accord-cadre public ou est susceptible d'en influencer l'issue a, directement ou indirectement, un intérêt financier, économique ou tout autre intérêt personnel qui pourrait compromettre son impartialité ou son indépendance dans le cadre de la procédure de passation de l'accord-cadre public.

### **Présentation de candidature :**

Dépôt classique: La candidature peut être faite au moyen des formulaires DC1 et DC2 (formulaires à jour sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) ou du DUME (document unique de marché européen, voir site : <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>).

### **Conditions de participation et moyens de preuve acceptables :**

Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat sont:

#### **Aptitude :**

- L'opérateur économique doit être inscrit sur un registre professionnel ou sur un registre du commerce suivant : Registre du commerce et des sociétés ou répertoire des métiers
- **Capacité économique et financière :**
- Indications concernant le chiffre d'affaires annuel général sur 3 ans.
- Indications concernant le chiffre d'affaires annuel spécifique aux prestations objet de l'accord-cadre sur 3 ans.
- **Capacité technique et professionnelle :**
- Références des principales fournitures ou des principaux services fournis sur 3 ans.
- Titres d'études et professionnels exigés du prestataire de services ou du contractant lui-même
- une description des fournitures, ainsi que des échantillons ou des photographies de celles-ci tels que :  
Demande d'échantillon prévue pour les lots 1 et 5.
- Les échantillons sont indiqués aux BPU des lots cités précédemment.

**Procédure :** Appel d'offres ouvert

### **Critères d'attribution**

Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

#### **1. Critère Performances en matière de protection de l'environnement noté 10 sur 100 points.**

L'analyse, l'appréciation et la notation de ce critère se feront au regard du contenu de la fiche performance en matière de développement durable jointe aux documents de la consultation.

La fiche performance en matière de développement durable doit être dûment rempli soit par des commentaires directement portés sur le document soit par les références à la page d'un autre document de l'offre (par exemple, le mémoire technique) où l'acheteur peut retrouver les informations.

**Note 1 :** total des points obtenu sur la fiche performance en matière de développement sur 10.

#### **2. Critère Prix des prestations noté 50 sur 100 points.**

Le critère « prix » est évalué sur la base des prix hors taxes (HT) figurant dans le tableau de prix annexé à l'acte d'engagement.

Le prix global HT retenu pour la comparaison des offres est obtenu en additionnant le prix des prestations à bons de commande obtenu par application des prix unitaires du tableau de prix à une simulation de commande.

**Note 2** : La notation du critère sera effectuée suivant la formule inversement proportionnelle suivante :

1° - le prix le plus bas détermine la note maximum de 50, les autres notes sont calculées au prorata de celle-ci par la formule suivante :

2° - la note prix (P) = (prix le plus bas) / (prix du candidat examiné) X 50

La note (P), ainsi obtenue, est arrondie au centième près et comporte donc un maximum de 2 décimales après la virgule.

#### **4. Critère Valeur technique noté 40 sur 100 points.**

Le critère « valeur technique » est apprécié au regard du contenu du cadre-réponses remis par le candidat. Compte tenu de la prestation, l'étude du critère « valeur technique » a été décomposée en 2 sous critères.

**Note 4** : la notation maximale de chaque sous critère est fixée de la manière suivante :

- Sous-critère 1 : Moyens humains et réactivités = 25 Pts
- Sous-critère 2 : Organisation de la chaîne logistique = 15 Pts

#### **Renseignements d'ordre administratif :**

Numéro de référence de l'accord-cadre : MP202327

La présente consultation est une consultation initiale.

*Date d'envoi du présent avis à la publication* : 20/10/2023

*Date limite de réception des offres* : 22/11/2023 à 12:00

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

#### **Délivrance du DCE**

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil d'acheteur.

#### **Modalités essentielles de financement et de paiement :**

Le délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours.

Règlement par Mandat administratif: virement bancaire.

Modalités de financement des prestations : Budget communal.

#### **Avis périodique :**

Il ne s'agit pas d'un accord-cadre périodique.

**Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire de l'accord-cadre** : Après attribution, aucune forme de groupement ne sera exigée.

La même entreprise peut présenter plusieurs offres pour l'accord-cadre en agissant à la fois :

- en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ;
- en qualité de membre de plusieurs groupements.

#### **Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal administratif de Saint-Denis de La Réunion

27 rue Félix Guyon

97400 Saint-Denis

#### **Conditions de remise des candidatures**

La transmission des candidatures se fait obligatoirement par voie électronique via le profil d'acheteur : <http://www.achatpublic.com>.

Un mode d'emploi est disponible sur le site. Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats.

La remise des candidatures contre récépissé n'est pas autorisée.

La présentation d'une candidature sous forme d'un support physique électronique n'est pas autorisée.

L'envoi des candidatures par voie postale n'est pas autorisé.

**Signature des documents transmis par le candidat**

Il n'est pas exigé des candidats que l'acte d'engagement soit signé(e) au stade de la réception des offres. Seul l'attributaire devra impérativement signer électroniquement l'acte d'engagement.

En cas de groupement l'acte d'engagement sera signé par chaque membre du groupement ou par le mandataire dument habilité par un document d'habilitation (copie de la convention de groupement ou acte spécifique d'habilitation). Ce document d'habilitation, transmis électroniquement à l'acheteur, est signé par les autres membres du groupement. Cette signature peut être électronique. Elle peut aussi être manuscrite et le document d'habilitation scanné, dans ce cas l'original pourra être exigé par l'acheteur en cas d'attribution.

L'obligation de signature électronique se fait conformément aux conditions fixées par l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique.

**Autres Informations**

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qu'ils ont déjà transmis dans une précédente consultation et qui demeurent valables.